

Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain
Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 14 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain du Plain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Présents :

M. Alain DOULÉ, M. Jean-Yves DUMONT, M. Hervé ALBRAN, M. Roger CUZIN, Mme Christine SARRE, Mme Mauricette DUBOIS, M. Carlos PINTO, M. Jérôme DEBRUERE, Mme Valérie ZARAMELLA, Mme Sandra HAYOTTE.

Excusés : Mme Valérie FLATTOT, Mme Monique FOYARD, Mme Patricia FONTENEAU, M. Richard POBANZ, M. Alexandre FESCHET, M. Emmanuel GALOCHE, Mme Karine BIARD, M. Guillaume CHAUMONT.

Mme Valérie FLATTOT a donné pouvoir à Mme Christine SARRE.

M. Jean-Yves DUMONT a été nommé secrétaire de séance.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 qui est adopté à l'unanimité (les membres absents lors de la séance ne prennent pas part au vote).

2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Droit de préemption urbain :

M. le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

3 - Projet de nouvel EHPAD - Vente d'un terrain communal.

M. le Maire expose le projet de reconstruction-agrandissement de la Maison de retraite de Saint-Germain du Plain.

Initialement prévu sur le site de l'actuel établissement, le projet avait été élaboré sur la base d'opérations successives :

1. Construction d'une unité de 60 lits, puis transfert des résidents de Saint-Germain dans cette nouvelle unité,
2. Destruction des bâtiments actuels qui ne sont plus aux normes,
3. Construction d'un deuxième bâtiment de 60 lits en lieu et place du bâtiment actuel puis transfert des résidents de Varennes le Grand et ouverture des 22 places supplémentaires accordées par l'ARS et le Conseil Départemental,
4. Réaménagement des locaux de Varennes le Grand et accueil des résidents de Charreconduit, EHPAD d'hébergement temporaire située sur la Commune de Châtenoy le Royal dont les autorités de tutelles ont acté le transfert à Varennes le Grand.

Les études actuelles, confiées depuis le 16/11/2016 à la SEM Val de Bourgogne, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage de l'EHPAD, font apparaître un délai qui approche les cinq années pour la totalité de ces opérations, contre trois prévues initialement.

Au cours d'une réunion de synthèse le 29 mai 2017 avec le Président du Conseil Départemental, autorité de tarification de l'EHPAD, après avoir évoqué des solutions alternatives, il est apparu que la seule pouvant avoir une incidence réelle sur les délais était que l'EHPAD public

intercommunal de Saint-Germain du Plain-Vareennes le Grand puisse disposer d'un nouveau terrain permettant l'accueil de la future structure de 120 lits.

M. le Maire précise que la commune de Saint-Germain du Plain dispose d'un terrain, situé au « Chétif bois » dont la localisation et la superficie conviennent aux responsables de la maison de retraite.

Après échanges de vues, considérant l'intérêt que représente le maintien de l'EHPAD sur la commune de Saint-Germain du Plain, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal autorise la vente des parcelles cadastrées AM 91 (10 963 m²) et AM n° 90 (450 m²) à l'EHPAD public intercommunal de Saint-Germain du Plain - Vareennes le Grand, au prix des domaines, frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

4 - Questions diverses :

M. le Maire fait part des remerciements du Judo Club de Saint-Marcel pour le versement d'une subvention exceptionnelle, et des associations, club des amis bressans et ASL, pour la subvention 2017.

M. le Maire indique que le propriétaire de la parcelle boisée située sur la commune de Saint-Christophe en Bresse a attribué la vente à la commune de Saint-Germain du Plain.

Il est indiqué que la commune a reçu l'avis d'attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 164 899 € (30%) sur une dépense subventionnable de 549 662 € pour le projet de rénovation du bâtiment mairie-salle des fêtes.

M. le Maire fait part du récent dispositif du gouvernement concernant l'aménagement des rythmes scolaires. Il précise que les enseignants par l'intermédiaire des deux directeurs d'écoles, lui ont fait part d'une demande de retour à la semaine des quatre jours. Après échanges de vues, il rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 23 mai 2017, de maintenir l'organisation actuelle du temps scolaire sur quatre jours et demi avec regroupement des nouvelles activités scolaires en une seule après-midi pour la prochaine rentrée scolaire et que la commune a pris des engagements pour l'organisation des activités. Une évaluation du dispositif sera lancée à la prochaine rentrée scolaire, associant les différentes parties prenantes.

Calendrier :

Dimanche 18 juin 2017 Elections législatives (composition des bureaux et permanences)
Mardi 04 juillet 2017 à 20h30 Conseil municipal sous réserve

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves DUMONT



Le Maire,

Alain DOULÉ



Affiché à la porte de la mairie,

le 20/06/2017

Le Maire,

Alain DOULÉ

